



AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N° 201

11/09/2025

Après les vacances c'est le retour

Pour lire l'Agenda, cliquez [ici](#)
N'oubliez pas d'ajouter l'adresse d'envoi de l'Agenda dans vos contacts pour éviter que la newsletter passe en Spam !

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **EPRD 2025 : Des réponses étranges**

Dès le mois de juillet, nous avons eu le retour sur nos EPRD 2025 déposés fin juin. Parfois, nous avons obtenu des réponses surprenantes :

- L'EPRD ne mentionne pas les bons produits de tarification de la dotation soin. Et pour cause, alors que la date réglementaire de dépôt est le 30/06 et qu'auparavant un passage en conseil d'administration peut être obligatoire, en recevant les arrêtés début juillet, cela semble complexe !
- Plus surprenant encore, l'ergothérapeute ne relève pas de la section soin !
- Votre EPRD présente une situation trop déséquilibrée, veuillez le refaire ?
- La CAF ne couvre pas le remboursement de capital, veuillez le refaire.
- ...

En pratique, si nous voulons faire de l'EPRD un outil de pilotage budgétaire, la situation présentée est celle que nous pensons réaliser, donc nous demander de le refaire car la situation est trop déficitaire ou le résultat absorbe la CAF en partie n'est pas possible sauf à inventer des produits ou à faire disparaître des charges existantes !

- **La DGCS vient de publier une [foire aux questions](#) pour expliciter la mesure des tarifs différenciés**

Pour compléter le décret n° 2024-1270 du 31 décembre 2024 qui a précisé les modalités d'application de cette disposition, la DGCS a publié une foire aux questions qui apporte des précisions sur les différents aspects de la mesure :

- Champ d'application
- Modes d'accueil

- À quels résidents le tarif « libre » s'applique-t-il ?
- Comment un établissement peut-il opter pour la mise en place de tarifs différenciés ?
- Encadrement général des tarifs « libres » fixés par l'établissement
- Fixation du tarif habilité à l'aide sociale par le président du conseil départemental et encadrement du tarif « libre » par le règlement départemental d'aide sociale
- Évolution des documents contractuels déjà en vigueur au moment de la mise en place de tarifs différenciés ou d'un changement du cadre réglementaire
- Information du public et suivi de la mise en place d'une tarification différenciée

- **Accueil de jour : Une certaine souplesse pour les Ehpad de – de 60 places**

Les Ehpad et petites unités de vie (PUV) de moins de 60 places peuvent désormais offrir un accueil de jour sans se conformer au plancher de 6 places, [précise un décret](#).

Les nouvelles dispositions s'appliquent à compter du 4 septembre.

En principe, la capacité minimale en accueil de jour est fixée à six places. Ce plancher « avait pour but initial d'encourager la rationalisation de l'offre », a rappelé lors des débats sur la loi le rapporteur Jean Sol. « Il peut avoir un sens dans une grande agglomération, mais il est totalement inadapté aux territoires ruraux ». Ainsi, désormais, les Ehpad et PUV dont la capacité d'accueil autorisée est inférieure à 60 places ne sont plus soumis au plancher de six places d'accueil de jour. Et ils peuvent assurer cet accueil de jour « pour chacune de leurs places disponibles ». Autrement dit, ces structures peuvent disposer de seulement trois ou quatre places d'accueil de jour.

- **Prévention des risques professionnels en ESMS : mise en place du fonds de lutte contre la sinistralité 2025-2027**

La CNSA et la direction générale la cohésion sociale (DGCS) lancent un nouveau dispositif pour soutenir financièrement les ESMS dans la prévention des risques professionnels, avec l'acquisition de matériels adaptés, améliorant les conditions de travail et prévenant les risques d'accidents du travail. Ils incluent notamment : des rails de transfert en H et des guidons de transfert, des sièges/lits de douche ou de bain à roulettes, réglables en hauteur électriquement, des chariots motorisés, des ouvre-portes automatiques, etc. Les crédits alloués seront engagés par les Agences régionales de santé (ARS) dès 2025, avec une réalisation des projets avant fin 2027. Une enveloppe de 27,3 millions d'euros est répartie entre les ARS pour l'année 2025. Tout établissement souhaitant bénéficier de ce fonds est invité à se rapprocher de son ARS.

ACTUALITES OUTILS et IDEES NOUVELLES

- **Boîte à idées : Améliorer l'hygiène bucco dentaires des personnes âgées**

L'ARS et le Gérotopôle d'Île-de-France mettent à disposition des professionnels une nouvelle [boîte à outils](#) consacrée à l'hygiène bucco-dentaire des personnes âgées dépendantes. Accessibles en ligne via une plateforme dédiée, différents outils sont disponibles pour accompagner la prise en charge au quotidien comme notamment:

- Un questionnaire pour élaborer un protocole individualisé de toilette buccale ;
- Une grille d'évaluation de l'état bucco-dentaire et prothétique ;
- Douze fiches pédagogiques et techniques.

- **BD fin de vie**

« L'expérience des professionnels nous apprend que la politique de l'autruche en matière de fin de vie n'est jamais le bon choix. » Forte de ce constat formulé par Marie-Odile Vincent, directrice d'un Ehpad de la Fondation Partage et vie, l'équipe de cet établissement avec l'aide du dessinateur a conçu, la « BD des droits

de la personne en Ehpad ». On y suit les dernières semaines de Gérard entouré de ses amis Jacqueline et Jacques. Il y est question de personne de confiance, de directives anticipées, de loi Claeys-Leonetti, de transmission... Tout est bien amené, joliment expliqué. L'humour est un des ciments de cette amitié.

- **Livre blanc sur l'utilisation de l'IA**

La FHF a pris le pouls d'une centaine d'établissements sanitaires et médico-sociaux au sujet de l'IA. A la clef: évaluer leur appropriation et formuler des recommandations.

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **Compétences allégées dans les PUI d'Ehpad: les syndicats de pharmaciens hospitaliers menacent d'une grève**

Les syndicats de pharmaciens hospitaliers et internes en pharmacie protestent contre le projet gouvernemental d'expérimenter le recours à des pharmaciens non titulaires d'une spécialisation hospitalière pour gérer des PUI en Ehpad. Si le gouvernement ne recule pas sur son projet de décret, une grève sera déclenchée le 18 septembre.

A suivre

- **L'ADEME accompagne les ESSMS dans leur démarche de transition écologique.**

Cette page centralise les outils, guides pratiques, formations et dispositifs de financement mobilisables par les structures sanitaires et médico-sociales pour adapter leurs pratiques, leurs bâtiments et leurs usages. Parmi les nombreuses ressources proposées, on peut notamment retrouver : Un guide pour adapter le secteur de la santé aux changements climatiques ; des ressources pour **adapter les bâtiments, au réchauffement climatique** ; des solutions pour **passer aux énergies renouvelables thermiques** (eau chaude, chauffage, rafraîchissement et climatisation) ; ...

L'ADEME recense également l'ensemble des aides financières disponibles pour accompagner les projets de transition écologique.

- **Idées pour vos évaluations externes sur la question de l'approche inclusive**

L'association Retour d'image publie une brochure pratique pour faciliter l'organisation de séances de cinéma inclusives, accessibles aux publics en situation de handicap sensoriel (déficience auditive ou visuelle par exemple). Ce document propose des conseils concrets pour :

- Trouver des films adaptés ;
- Vérifier les aspects techniques pour une programmation accessible ;
- Améliorer l'accueil et la communication ;
- Encourager les échanges entre tous les spectateurs.

- **DASRI guide mis à jour**

La collecte et l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (dits DASRI) ont fait l'objet d'un guide mis à jour en 2009. Le guide de 2025 apporte des précisions quant à la caractérisation du risque infectieux des DASRIA selon les recommandations du HCSP.

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Évaluation des ESSMS : quel bilan pour cette 2e année de déploiement du dispositif ?**

Au 31 décembre 2024, plus de 10 000 établissements et services ont été évalués au total, ce qui constitue près d'1/4 des structures présentes sur l'ensemble du territoire. Le niveau global de qualité observé est satisfaisant, ce qui traduit l'engagement des professionnels sur le terrain, toutefois des points de vigilances se confirment. Au cours de la seule année 2024, **6 367 évaluations** ont été menées auprès des ESSMS par 121 organismes évaluateurs. Cette montée en régime devrait s'intensifier dans les 3 prochaines années pour clore ce premier cycle quinquennal (environ 45 000 sites à évaluer. Mais en y regardant de plus près, la HAS observe en effet l'émergence d'un phénomène de concentration du marché, puisque plus de la moitié de ces évaluations ont été réalisées par 15 organismes évaluateurs.

Dans le détail, les éléments apportés par les personnes accompagnées témoignent de leur importante satisfaction puisque la cotation moyenne est de 3,70/4 (contre 3,74/4 en 2023). La qualité de l'accompagnement est perçue de façon légèrement moins positive par les professionnels puisque la note globale s'élève à 3,64 (3,68 en 2023) pour les critères les concernant. Enfin, comme pour l'année 2023, la cotation moyenne est plus basse s'agissant des critères évalués aux côtés de la direction des ESSMS, puisqu'elle atteint le score de 3,58 (3,61 en 2023). Si ces résultats restent relativement élevés et illustrent le haut niveau de qualité de l'accompagnement au sein des ESSMS, on constate une tendance globale à la baisse. Cette diminution est notamment portée par les résultats obtenus sur les thématiques liées à l'accompagnement à la santé (-0,7 points par rapport à 2023), à la gestion des risques (-0,7) ou encore à la continuité et la fluidité des parcours (-0,4). Ces données témoignent de la difficulté rencontrée par les ESSMS dans la formalisation des outils nécessaires à la structuration de leur activité.

Un dispositif qui évolue pour une photographie plus précise du niveau de qualité dans les ESSMS

La HAS a publié en octobre 2024 une fiche pratique visant à apporter des précisions méthodologiques sur la mise en œuvre du système de cotation. L'objectif est d'harmoniser les pratiques des évaluateurs et d'assurer la cohérence de la cotation avec l'ensemble des éléments recueillis sur site. L'application effective de cette fiche et son appropriation par les organismes évaluateurs nécessitant quelques mois, les premiers effets devraient être perceptibles dans le cadre du bilan 2025.

Parmi les 157 critères qui composent le référentiel d'évaluation, 18 sont dits « impératifs » désignant des attendus devant être parfaitement maîtrisés par les établissements et services. Les ESSMS n'obtenant pas la cotation de 4/4 sur ces critères doivent élaborer un plan d'action immédiat. En 2024, seules 19 % des structures maîtrisent la totalité de ces critères impératifs, un chiffre en recul de presque 6 points par rapport aux évaluations réalisées en 2023. A titre d'exemple, le critère lié au plan de gestion de crise et de continuité de l'activité fait défaut dans près de la moitié des évaluations réalisées en 2024. Par ailleurs, le critère relatif à la définition d'un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées est atteint dans seulement 56 % des évaluations réalisées.

Dans un objectif de transparence et d'information de tous, les résultats d'évaluation par établissement seront publiés à compter de mi-septembre 2025 sur le service en ligne Qualiscope, accessible sur le site de la HAS.

- **Mise à jour du manuel d'évaluation**

La HAS met à jour le manuel d'évaluation des ESSMS afin d'améliorer le dispositif. Si les objectifs, les critères et les éléments d'évaluation restent inchangés, les références documentaires et réglementaires ont été actualisées. Ainsi 3 fiches pratiques du manuel d'évaluation ont également été précisées :

- la durée minimale de la visite fixée à 2 jours (Fiche n°1)
- l'actualisation des catégories FINESS (Fiche n°2)
- les modalités de réalisation de l'accompagnement traceur (Fiche n°3)

Une nouvelle fiche pratique expliquant la démarche à suivre pour une évaluation multi-ESSMS est également mise en ligne.

[Liens vers le Manuel d'évaluation de la qualité des ESSMS V1.1](#)

[Lien vers le référentiel d'évaluation](#)

[FAQ : mis à jour en juillet 2025](#)

- **Rapport de la commission sénatoriale d'enquête sur les missions des agences d'Etat**

Après avoir examiné les 103 agences de l'État, 434 opérateurs chargés de mettre en œuvre la politique étatique et 317 organismes consultatifs, la commission affirme ne pas avoir cherché à faire des économies « pour les économies », mais « à **rendre l'action publique plus cohérente** ».

Parmi les 61 recommandations, le rapport propose de « **transférer les missions des ARS aux services déconcentrés aux niveaux régional et départemental** ». Le rapport dénonce la lenteur bureaucratique, la déconnexion avec les réalités de terrain et un coût important des ARS. Il propose de confier la politique de santé territoriale à une direction régionale de la santé rattachée à la préfecture de région, avec des délégations départementales placées sous l'autorité des préfets.

Selon les rapporteurs, ce repositionnement permettrait de désigner un **unique interlocuteur local au nom de l'État**, renforçant ainsi la lisibilité et la proximité de l'action publique avec les professionnels de santé et les collectivités et allégeant les coûts de fonctionnement.

A suivre

- **Nouvelles missions pour les IDEC et les médecins coordonnateurs**

Le [décret n°2025-897 du 4 septembre 2025](#) reconnaît la fonction d'IDEC en EHPAD, apporte des modifications aux missions de médecin coordonnateur

Nous retrouvons notamment la définition des missions de l'IDEC en EHPAD : L'IDEC « participe » à la coordination, l'organisation et à la qualité des soins paramédicaux réalisés par l'équipe soignante et « concourt » à l'élaboration du projet de soins et de prévention, à l'application des bonnes pratiques, à la rédaction du RAMA, à rendre un avis sur les admissions et à évaluer l'état de dépendance des personnes.

Du côté des médecins coordonnateurs, reconnaissance de la possibilité pour les EHPAD de recourir à la télé coordination. L'EHPAD doit en informer préalablement l'ARS.

ACTUALITES DU CABINET

- **Bibliothèque**

Depuis plus d'un an maintenant, nous avons mis à votre disposition une bibliothèque règlementaire qui reprend les principaux textes avec la même ossature que la newsletter : « finance-budget ; qualité-gestion des risques ;...

N'hésitez pas à y aller : [bibliothèque](#)

- **En déploiement et sur demande : Vous souhaitez être accompagné**

- Pour réaliser votre EPRD ou ERRD
- Pour réaliser votre PPI
- Pour vous préparer à votre évaluation
- Pour former des équipes en interne sur les thématiques financières, budgétaires, qualité...

Renseignements au 06 78 20 53 02 ou à cyril@cyrildechegne.fr

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Refus de l'agrément 66 : encore une fois**

Suite au refus d'agréer l'avenant 66 de la branche de l'aide à domicile, les partenaires sociaux s'accordaient à nouveau en mars 2025 autour de l'avenant 68 à la convention collective.

Après 3 ans sans aucune augmentation de salaire, ce nouvel avenant prévoyait, au 1er Juillet, de légères revalorisations salariales, afin que les début de grilles ne soient plus immergées sous le SMIC. En pleine période estivale et alors qu'il y a quasiment 5 ans jour pour jour, le Président de la République rendait « hommage » aux salariés de l'aide à domicile durant la crise sanitaire, l'Etat vient une fois encore de refuser d'agréer cet avenant.

ACTUALITES USAGERS ET AMELIORATION PRISE EN CHARGE

- **Communication alternative améliorée: un cahier des charges pour déployer les missions d'expertise et d'information**

Ce document vise à favoriser un "déploiement massif de la communication alternative améliorée au sein des ESMS et plus largement au cœur des territoires en soutien aux acteurs de droit commun". Les ESSMS sont invités à s'approprier les outils de CAA, former les professionnels, intégrer le CAA au sein des outils de la loi de 2022.

Lien : <https://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2025/2025.15.sante.pdf>

AGENDA NATIONAL

- **Assises nationales des Ehpad les 16 et 17 septembre 2025 à la Maison de la Mutualité, Paris**

Organisée par Planète grise, l'édition 2025 abordera l'ensemble des sujets qui font l'actualité du secteur, autour de quatre premières thématiques: l'état des Ehpad français, la fusion des sections soins-dépendance, la campagne d'inspections passée et le regroupement des Ehpad publics.

[Inscription](#)

- **Transformez votre organisation avec des solutions d'IA qui font leurs preuves : le 14/10/2025 à Beffroi de Montrouge**

Le 14 octobre, Perf.IA vous plonge au cœur de cas concrets, de retours d'expérience inspirants et de solutions testées sur le terrain. Une journée, 12 ateliers thématiques, des échanges inspirants et des rencontres avec les acteurs de l'IA en santé.

[Inscription](#)

AGENDA OCCITANIE

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter](#) le site et ce [lien](#)).

Informations au 05 61 21 33 39

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter](#) le site).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter](#) le site).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter](#) le site).

Informations au 04 68 52 22 22

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **15e congrès de la Société de gérontologie de Bordeaux et du Sud-Ouest les 09 et 10/10/2025**

Après une conférence inaugurale sur la gravité et la fréquence des infections chez la personne âgée, il sera évoqué les différents aspects de la pathologie infectieuse: antibiothérapie sous-cutanée, gestion des infections en Ehpad ou encore prélèvements microbiologiques à bon escient. Les ateliers seront consacrés à la gestion de la fausse route, à celle de l'épidémie et la place de l'antibiothérapie en fin de vie...

[Programme](#)

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).

Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail ciapa@ciapa.fr ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 56 40 13 13

Cyril Dechegne Consulting

Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD

Evaluateur Externe (AFNOR)

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 -

info@cyrildechegne.fr

[Site internet](#)

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud-ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription » ou aller directement sur le [site internet](#)